

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2016

Etaient présents : Barbaz Régis, Masnada Véronique, Donjon Gérard, Ansard Jacqueline, Schwartzmann Hervé, Nowotny Dominique, Perroux Jean-François, Barbaz Damien, Gallice Danielle, Pesenti Patrick

Etait excusé : Gaillard Bertrand

Le compte rendu du conseil municipal du 12 février 2016 est approuvé

Compte Administratif M14 2015

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		39 432.41		133 143.18	0.00	172 575.59
Part affectée			80 000.18		80 000.18	
Opérations de l'ex	104 383.15	186 489.78	252 680.04	246 756.29	357 063.19	433 246.07
TOTAUX	104 383.15	225 922.19	332 680.22	379 899.47	437 063.37	605 821.66
Résultat clôture		121 539.04		47 219.25		168 758.29
Reste à réaliser	90 600.00	2 200.00			90 600.00	2 200.00
Totaux cumulés	194 983.15	228 122.19	332 680.22	379 899.47	527 663.37	608 021.66
Résultats définitifs		33 139.04		47 219.25		80 358.29

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion 2015

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, Christian COUSTEL, est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Communes Forestières du Canton de La Rochette, il y a lieu de reprendre les résultats :

- un excédent de fonctionnement de 532.15 €
- un excédent d'investissement de 149.54 €.

Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 47 751.40 € en fonctionnement.

Budget Primitif 2016

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 311 115.40 €

Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 167 935.58 €

Le Budget Primitif équilibré en dépenses et recettes est voté à l'unanimité.

Taux des taxes

Le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les taux des taxes communales. Ils restent donc à :

TH : 7.95%

TFB : 11.43%

TFNB : 24.51%

Abonnement internet de l'école

En 2012 la commune a adhéré à un groupement de commandes Amplivia pour alimenter internet à l'école.

Le réseau Amplivia est un réseau haut débit qui permet aux établissements d'enseignement supérieur, aux lycées, aux collèges, aux écoles, aux inspections académiques et aux organismes publics de recherche de Rhône-Alpes de bénéficier de services Internet à haut débit.

Le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler l'abonnement en 2016 car trop onéreux.

Assurance du personnel

Le Conseil Municipal donne mandat au Centre de Gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et non affiliés à la CNRACL.

ATSEM

L'agent qui occupe le poste d'ATSEM 1^{ère} classe a obtenu un avancement de grade par ancienneté. Le poste d'ATSEM 1^{ère} classe sera supprimé au 14 avril 2016 et le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe sera créé au 15 avril 2016.

Vente de coupe

La parcelle W sera mise en vente au printemps 2016.

Patrimoine

Pour permettre une meilleure gestion des marais (Les Berthollet et Le Blanchet), le Conservatoire du Patrimoine voudrait relancer les propriétaires de parcelles qui n'ont pas souhaité faire exploiter leur terrain en 1995. Si toutefois ces propriétaires souhaitent vendre leur parcelle, la commune se porte acquéreur et une convention sera signée avec le Conservatoire.

Une parcelle de bois appartenant aux héritiers de M. SOQUET Robert se trouve au milieu de la forêt communale. Ces derniers ont accepté la proposition d'acquisition faite par la mairie. L'ONF est mandaté pour estimer cette parcelle de bois.

L'enrobé du parking des Fontaines a été arraché cet hiver. Une demande de réparation sera faite auprès du Département.

Ecole

Une demande de dérogation pour l'inscription d'un élève dans un autre établissement a été refusée.